DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

LUMIGNY-NESLES -ORMEAUX

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 5 mars 2002	prescrite le : 17 mars 2017
arrêtée le : 18 février 2005	arrêtée le : 4 décembre 2018
approuvée le : 9 décembre 2005	approuvée le : 11 février 2020
révision simplifiée le : 18 septembre 2009	modifiée le :
modifiée le : 20 janvier 2010	révision simplifiée le :
modifié le : 5 novembre 2015	mise à jour le :

PIECE N° 3.2.2.

Plan de ZONAGE NESLES

Plan au 1/2.000 è

EU-RÉAL
agence d'aménagement et d'urbanisme
hôtel entreprises, rue Monchavant 77250 ECUELLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du : 11 février 2020

N

Légende

- Hydrographie
- Périmètre Orientation d'Aménagement

77264_PRESCRIPTION_SURF_DATAPPRO

- Emplacements réservés
- Espace paysager protégé
- Espaces boisés classés
- Bâtiments remarquables protégés
- Bâtiments autorisés à changer de destination
- Cours d'eau protégés
- Zones humides avérées protégées délimitées par le SYAGE
- Zones humides de classe 2
- bande protection lisière massifs forestiers
- zone de bruit axe nuisant

77264_PRESCRIPTION_PCT_DATAPPRO

- Arbres remarquables protégés

77264_ZONE_URBA_DATAPPRO

- UAa : centre ancien coeur village traditionnel d'agglomération
- UAb : centre ancien traditionnel, le Prieuré
- UB : zone périphérique dominante habitat individuel
- 1AU : zone urbanisation future vocation habitat individuel
- 2AUx : zone urbanisation future vocation activités différée
- A : zone agricole avec constructions et installations nécessaires aux exploitations
- N : zone naturelle couvrant grands massifs boisés, leurs lisières, rivières, rus
- Nb : zone naturelle couvrant secteur vocation loisirs et sports
- Nd : zone naturelle couvrant parcs châteaux et grandes propriétés
- Nda : zone naturelle couvrant parc zoologique tourisme et loisirs
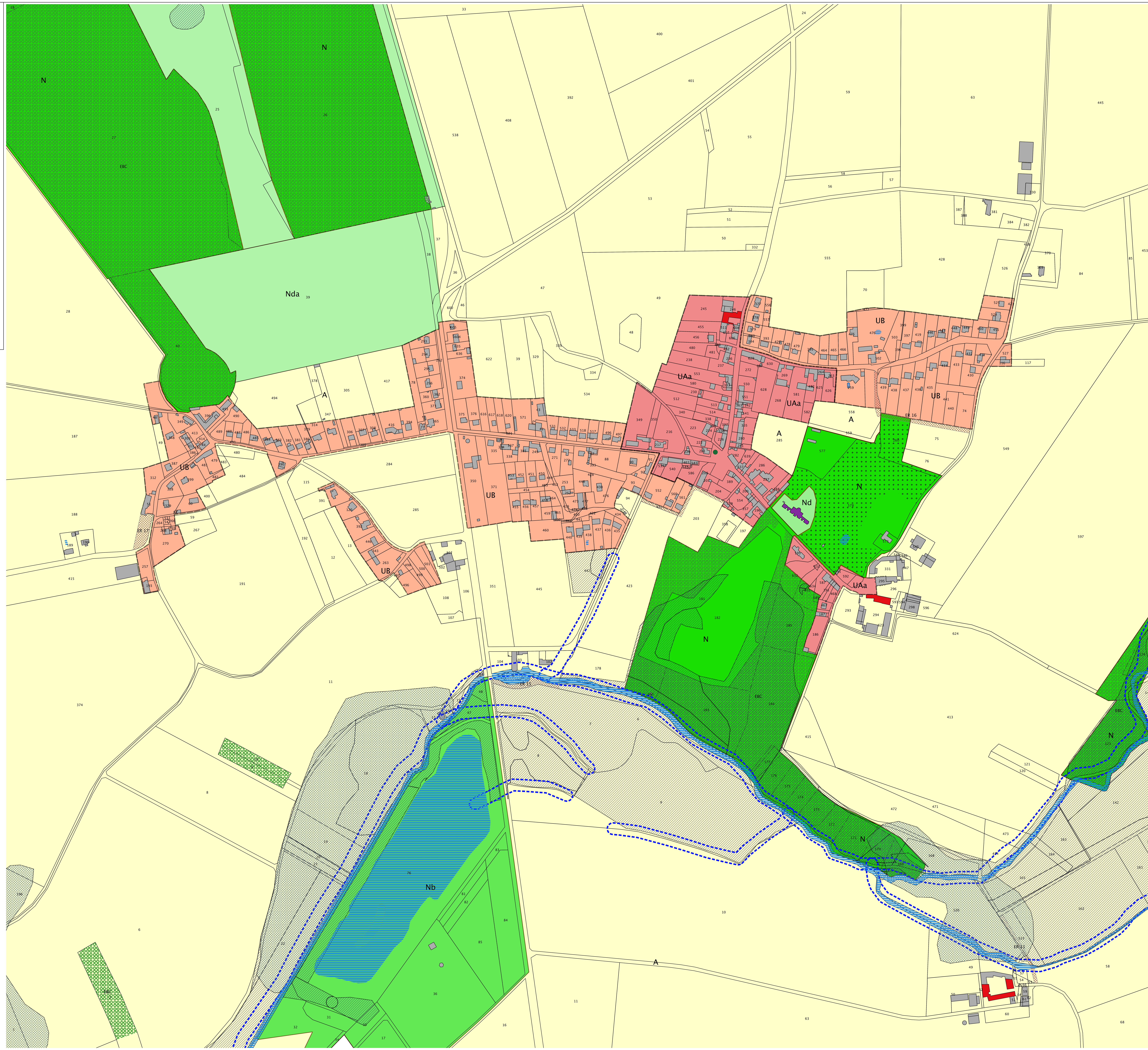
100 0 100 200 m